

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 (nouvelle lecture) - (n° 4404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 51

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

État B**Mission "Sport, jeunesse et vie associative"**

Modifier ainsi les annulations de crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	30 000
Jeunesse et vie associative	0	4 000
TOTAUX	0	34 000
SOLDE	34 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement procède à des réimputations de crédits à titre non reconductible.